

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID: 085-248500464-20231012-BC12102301-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Vendée Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'octobre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice: 16

Membres présents: 10

Votants : 14 Quorum : 9 Date de convocation : 06 octobre 2023

<u>Présents</u>: Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Céline REVEAU, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Mélanie MULOWSKY, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

<u>Excusés</u>: Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Anne BIZON donne pouvoir à Frédéric PORTRAIT, Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Mélanie MULOWSKY, Madame Michelle DEVANNE donne pouvoir à Jean-Claude MARCHAND.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées - Vincent LEBRETON, Pôle aménagement du Territoire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude MARCHAND.

Délibération n°BC12102301 - PROJET DE LA NOUVELLE IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE « LES MEUBLES GIRARDEAU »

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme, expose que les Meubles Girardeau, entreprise familiale depuis 1933, était à l'origine fabricant de meubles, spécialisée dans la fabrication de meubles de salles à manger et de chambres à coucher en chêne.

Depuis 5 ans, l'entreprise développe une offre importante de tables et chaises en complément de ses collections.

Leur clientèle est composée de magasins de meubles moyen – haut de gamme sur toute la France, et aussi à l'étranger et dans les Dom / Tom. Ils travaillent uniquement en « B to B ».

Historiquement l'entreprise est basée dans le centre bourg de Saint Michel Mont Mercure avec des locaux adaptés à un modèle de fabrication. Ils possèdent également un site de stockage / expédition sur la zone industrielle de l'Epaud.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID: 085-248500464-20231012-BC12102301-DE

Leur modèle économique actuel nécessite donc plus de surfaces de stockage en hauteur (racks). Une étude Chiffrée de l'extension du site actuel de l'Epaud a été réalisée avec un coût estimé du projet à 8.8 millions d'€.

Les conclusions de l'entreprise sont les suivantes :

- Les contraintes techniques amènent un surcoût conséquent sur le bâtiment
- Une potentielle différence de niveau entre l'existant et l'extension n'est pas justifiable pour l'exploitation
- Le positionnement du foncier ne permet pas la mise en avant d'une vitrine telle que « Meubles Girardeau »
- La hauteur et l'organisation des bâtiments existants ne permettent pas une optimisation pour l'exploitation et une optimisation du foncier actuel
- Le foncier concerné ne permet pas de répondre au développement fort de l'entreprise à court/moyen terme

Ainsi, une étude de faisabilité a été réalisée pour un projet de nouveau site industriel (Zone 1AUe du PLUi) à proximité de la ZAE de l'EPAUD pour un coût estimé à 9.9 millions d'€. L'entreprise a confirmé son souhait de faire l'acquisition de la parcelle (propriété privée) et d'y construire un nouveau site d'exploitation.

La Commission Aménagement du territoire en date du 04 octobre 2023 a émis un avis favorable au projet de nouvelle implantation de l'entreprise Girardeau dans le respect des contraintes et règles en amont du projet liées aux enjeux du ZAN et de la loi Climat et résilience, soient :

- Consommation foncière
- Paysagère, architecturale et environnementale
- Sur le recyclage des sites vacants et/ou friches

Après avoir entendu l'exposé et les débats,

Le Bureau Communautaire, SE PRONONCE par 8 voix pour, 4 voix contre et 2 absentions EN FAVEUR de la nouvelle implantation de l'entreprise des Meubles Girardeau sur la ZAE de l'Epaud.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Lo Présidente, Béringère SOULARD

Signé électroniquement par : Bérangère Soulard Date de signature : 14/11/2023

de Pouzauges

Le secrétaire de séance Jean-Claude MARCHAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois d'compter de sa publication et/ou notification